

N° 22/DEC/136

**DECISION DU MAIRE**  
**ORGANISATION PAR LA COMPAGNIE LA 6EME DIMENSION D'UN SPECTACLE**  
**INTITULÉ FARA EKOTO, LES 22 ET 23 MARS 2023**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec la compagnie 6<sup>E</sup> DIMENSION, 63 rue du Hameau des Brouettes – 76100 ROUEN, représentée par Mme Sylvie BUNEL ;

**D E C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé de l'organisation d'un spectacle intitulé FARA EKOTO, le 22 mars 2023 à 15h00 et le 23 mars 2023 à 10h00 et 14h15 à la salle Gérard Philipe.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire la compagnie 6<sup>E</sup> DIMENSION, pour un montant total des prestations arrêté à la somme de 5 931,22 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 4 juillet 2022

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS



Le Maire,

*[Signature]*  
enis OZTORUN

Pour le Maire par *délégation*,  
L'Adjoint au maire,  
Akli MELLOULI